

« En votre nom, le Conseil Municipal m'a renouvelé sa confiance pour les six années qui viennent. Avec **Claude Stirnemann** et **Martine Chevalier**, nos adjoints, et **les 12 autres membres engagés** dans les différentes commissions, notre équipe est désormais opérationnelle. Cette lettre mensuelle permettra de vous informer régulièrement de nos avancées.

Site internet

Afin de vous éviter une visite quotidienne sur notre site www.lavernay.fr en vue de découvrir d'éventuelles nouveautés, vous pouvez demander à être informé de chaque mise à jour effectuée. Il vous suffit pour cela d'en faire la demande via le formulaire disponible à la rubrique « *Contact* ». Vous recevrez en temps réel un courriel « *Flash Infos* » indiquant ce qui a été modifié.

Mise en place des commissions

Les délibérations prises en Conseil Municipal s'appuient le plus souvent sur des **travaux d'étude préparatoire réalisés en groupes de travail thématiques appelés « Commissions »**. Celles-ci sont constituées pour la durée du mandat, ou ponctuellement sur un sujet particulier, et n'ont pas d'autre pouvoir que d'émettre un avis. Mais **elles sont d'un apport essentiel pour la prise de décision**.

Une première série de commissions vient d'être mise en place sur les thèmes suivants :

COMMISSION	NB MEMBRES	MEMBRES
AGRICULTURE, FORET, ENVIRONNEMENT	4	C. BAUR - F. FAIVRE - M. PATAT - A. PELOT
APPELS D'OFFRES MARCHES PUBLICS	5	C. BAUR - M. CHEVALIER - A. PELOT - B. SEVY - A. TOURNIER-ENARD
COMMUNICATION, EVENEMENTIEL	4	P. DAMBRE - A. PELOT - E. ROUGEOT - A. TOURNIER-ENARD
CULTURE, SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE, AINES	6	C. BAUR - V. BERGEROT - S. BORDAS - A. PELOT - E. ROUGEOT - A. TOURNIER-ENARD
FINANCES	6	C. BAUR - M. CHEVALIER - P. DAMBRE - M. PATAT - A. PELOT - C. STIRNEMANN
IMPOTS DIRECTS	6 titulaires 6 suppléants	V. BERGEROT - M. PATAT - A. PELOT - 9 autres commissaires à désigner
TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT	4	M. PATAT - A. PELOT - L. PUIG - B. SEVY - A. TOURNIER-ENARD
URBANISME	5	M. CHEVALIER - M. PATAT - A. PELOT - L. PUIG - B. SEVY

Vous pourrez en suivre les avancées à partir des procès-verbaux du Conseil Municipal régulièrement mis à votre disposition sur notre site internet, et au travers de résumés que nous incluons dans cette lettre d'information. En complément la réglementation prévoit la nomination de délégués ou référents sur quelques aspects particuliers. Cf. ci-dessous :

Délégués C.C.V.M.	A. PELOT – C. STIRNEMANN
Délégué Prévention routière	A. PELOT
Délégué à la Défense	M. PATAT
Référente canicule	E. ROUGEOT

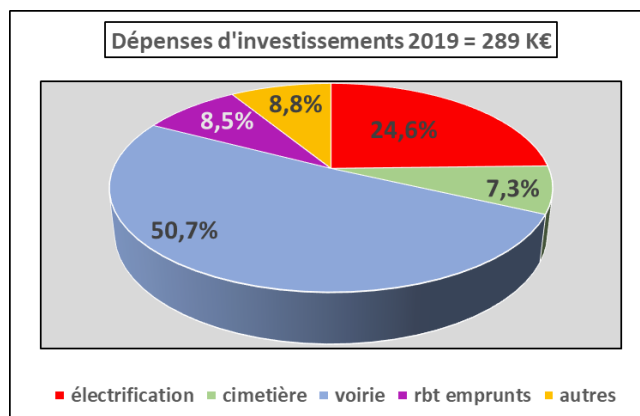
Réunions du Conseil Municipal

La réglementation en vigueur prévoit que le Conseil Municipal de toute commune doit se réunir au minimum une fois par trimestre. A Lavernay, le Conseil a reconduit le principe d'une réunion se tenant, sauf exception, **le troisième vendredi de chaque mois**. Les habitants de la commune peuvent y assister, s'ils le souhaitent. Ils ne peuvent intervenir pendant le Conseil, mais sont invités à le faire sur demande du maire en fin de séance.

Outre l'accessibilité des procès-verbaux sur internet (cf. ci-dessus), ceux-ci sont affichés sur les panneaux d'informations municipales.

Retour sur les investissements réalisés en 2019

Avant d'entamer un nouveau cycle d'investissements nécessaires pour la commune en 2020, nous vous proposons ci-dessous un rapide retour sur ceux réalisés l'an dernier.



- **La moitié de nos dépenses d'investissements a été consacrée à des travaux de voirie** : rue du Bochet, route de Corcondray et Chemin de la Fontaine.
- Le second poste concerne les **travaux d'électrification pour un quart du total** : remplacement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules basse tension.
- Le dernier quart du budget s'est réparti en trois parts d'un montant proche et correspondant à **l'aménagement du cimetière, les remboursements d'emprunts, et des dépenses diverses** concernant notamment les travaux sylvicoles (O.N.F.) et les frais d'études et de maîtrise d'ouvrage attachés aux travaux réalisés.

Intervention ENEDIS du 15 juillet

Enedis va procéder le 15 juillet à des travaux sur le réseau qui alimente la commune. Malgré l'installation d'un groupe électrogène qui prendra le relais, des coupures seront nécessaires de 7 h à 8 h et de 16 h 30 à 17 h 30. En cas de dépassement des horaires indiqués, Enedis précise que vous pouvez contacter directement son service dépannage au 09 726 750 25 (appel non surtaxé).

Suite à ces interruptions, n'hésitez pas à vérifier que vos appareils électriques sont bien restés sous tension (rاديورéveil, chaudière, ...).

Evénements de l'été

Des limites étant toujours fixées pour les rassemblements, en plein air comme en salle, plusieurs événements prévus avant la crise sanitaire ont dû être annulés (*Festilav' organisé par les Vire-Tamis, notamment*). D'autres encore vont probablement devoir être abandonnés ou reportés à plus tard (*feu d'artifice du 14 juillet par ex*).

Dans l'hypothèse d'un assouplissement des mesures actuelles, des solutions seront étudiées afin de pouvoir rapidement mettre au point les organisations nécessaires.

La troisième phase du déconfinement qui doit être annoncée le lundi 22 juin sera déterminante pour la suite à donner à ces projets. Le cas échéant, les informations vous seront données par document en boîtes aux lettres, sur notre site internet, et sur les panneaux d'informations communales.

La bibliothèque est réouverte au public depuis le 2 juin, aux jours et heures habituels, sauf le jeudi. Mais elle sera exceptionnellement fermée le lundi 13 juillet.